

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 33 (1882)

Artikel: Les caisses d'épargne scolaires

Autor: Girard, Ami

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

par M. le colonel AMI GIRARD.

La question des caisses d'épargne scolaires est depuis plusieurs années vivement discutée dans plusieurs pays. Bien plus, à cette heure, en Belgique, en Allemagne, en France, et dans plusieurs cantons de la Suisse, on a passé de la théorie à la pratique. La Société jurassienne d'Emulation a publié dans ses *Actes* de 1878, un mémoire sur ce sujet, présenté par M. Gagnebin, à la réunion de Moutier. Cette année, notre honorable collègue, M. Ami Girard, a soumis de même à l'assemblée générale de Porrentruy, un second mémoire sur la matière, terminé par des conclusions formelles qu'auront à discuter nos diverses sections. Quelques mois auparavant, M. Girard avait fait de ce sujet tout d'actualité et d'un intérêt particulier pour le district de Courtelary, l'objet de plusieurs conférences dans le Vallon, qui avaient réuni un nombreux et sympathique auditoire. Ce mémoire assez étendu, envisageant la question sous toutes ses faces, a sa place marquée dans les *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation ; nous l'imprimons sous la forme de conférence que lui a laissée l'auteur, et nous en recommandons la lecture attentive à tous les amis de la jeunesse dans notre Jura. Nous croyons qu'il y a du bien à faire de ce côté, et si la fondation, de caisses d'épargne scolaires dans l'un ou l'autre de nos districts est possible, et qu'elle vienne à porter de bons fruits, nous serons heureux d'avoir, par la publicité donnée aux travaux de MM. Gagnebin et A. Girard, contribué pour notre faible part à mener à bonne fin une œuvre d'utilité publique incontestée. X. K.

AVANT-PROPOS

Vers la fin de 1881, je reçus d'une main inconnue une brochure en langue allemande, publiée par M. le pasteur Strasser, de Grindelwald, traitant la question des caisses d'épargne scolaires.

La lecture de cet opuscule, écrit essentiellement en vue de la population oberlandaise bernoise, réveilla en moi l'idée, déjà ancienne dans mon esprit, de m'occuper à vulgariser cette institution dans nos contrées.

Je me mis en conséquence à traduire librement le travail de M. Strasser, tout en lui donnant la forme qui m'a paru le mieux convenir à la population de langue française de notre canton.

Ce travail a fait le sujet de conférences publiques à Renan, à Chaux-de-Fonds, à Sonvillier, ainsi qu'en assemblée du synode de cercle, à Courtelary.

De la part de plusieurs personnes, il a été exprimé le désir que ce travail fût livré à l'impression, afin d'être mis entre les mains de tous les membres du corps enseignant primaire.

Renan, fin août 1882.

AMI GIRARD.

LES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

Il serait certainement bien superflu de vouloir démontrer que l'esprit d'économie est une vertu.

Il ne manque toutefois pas de gens qui affirment diamétralement le contraire.

Les socialistes de la fraction exagérée proclamèrent, dans un congrès d'ouvriers récemment tenu à Marseille, la proposition suivante : « *L'ouvrier qui épargne est un traître.* »

Dans leur opinion, celui qui fait des économies, travaille au développement de l'action des capitalistes sur le peuple ; c'est pour eux un motif suffisant d'anathématiser tout esprit d'économie.

Il suffit, pour mettre à néant pareille aberration, de rappeler quelques paroles de Benjamin Franklin, qui se lisent dans son petit ouvrage intitulé *Le pauvre Richard* : Celui qui dit aux ouvriers qu'ils peuvent améliorer leur position sociale autrement que par le travail et l'économie, ne peut être qu'un noir ennemi du peuple.

Mais il existe d'autres personnes, qui ne manquent pas de damner tout esprit d'économie, en s'appuyant sur des passages bien connus de la Bible, comme, par exemple : « Vous ne devez point amasser de richesses. — Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon. — Personne ne vit des biens qu'il possède. — Ne prenez point soin de votre vie. — Vous ne devez point avoir d'inquiétude et vous dire : qu'aurons-nous à manger ? etc., etc. »

Ces personnes proclament leur opinion comme la *seule vraie*, et l'opinion contraire comme *profondément antichrétienne*.

A ces singuliers interprètes de la Bible, il faudrait pouvoir faire copier mille fois le passage suivant du *livre des livres* : « Va-t'en, paresseux, auprès de la fourmi, examine

sa manière d'être et apprends. Quoiqu'elle n'ait point de prince, de capitaine ni de seigneur, elle prépare son pain en été, et ramasse ses vivres durant la moisson. Toi, paresseux, combien longtemps restes-tu couché ? Oui, dors encore un peu ; joins les mains afin que tu puisses bien dormir, alors l'indigence deviendra ton partage. »

Il faudrait posséder le pouvoir de leur imposer un penseur consistant à copier dix mille fois le passage suivant : « La richesse disparaît rapidement où existe la dissipation ; mais ce que l'on rassemble et tient ensemble devient grand. »

Non, — aussi longtemps que l'esprit d'économie a pour but : l'existence, la vie — la Bible n'y est en aucune manière opposée ; elle réclame au contraire de l'homme les qualités d'un bon père de famille (comparer Luc XVI, 10 ; Jean VI, 12).

Le sentiment religieux, sainement exprimé dans beaucoup de proverbes populaires, est parfaitement d'accord avec cette vérité ; par exemple : « Faire des économies, » c'est gagner. — Economiser, c'est faire plus que de » l'or. — Economise en temps opportun, tu possèderas » dans la nécessité. — Celui qui n'a pas d'estime pour un » centime, n'est pas digne d'un écu, etc. »

Si l'esprit d'économie est une vertu et en tout temps un devoir, de nos jours surtout, il est devenu de la plus impérieuse nécessité.

Nous ne sommes pas pessimistes au point de représenter, — vis-à-vis des temps anciens, — l'époque actuelle comme fort mauvaise ; cependant cela ne doit pas nous empêcher d'examiner de près les graves inconvénients qui se présentent de nos jours. Il faut, en conscience, que nous nous disions la vérité. Il nous faut signaler dans notre état social, ce qui est *défectueux, maladif*, et constater *ce qui est sain*.

Si l'on signale un mal rémédiable, nous attendons que

tous les hommes généreux se réuniront immédiatement pour le faire disparaître à bref délai.

On doit être d'accord avec nous, lorsque nous signalons la *dissipation*, comme l'un des maux les plus dangereux qui minent notre peuple.

On l'appelle aussi : jouissance abusive de ce que l'on possède. Cela ne change rien au résultat.

Ce mal, en quelque sorte irremédiable, se produit de différentes manières : avec force ou faiblement, d'une manière détournée ou très-ouvertement ; quoiqu'il en soit, toujours d'une façon désastreuse, aussi bien pour le particulier que pour l'ensemble des citoyens.

Ce n'est pas en vain qu'il existe tant d'expressions se rapportant au défaut d'une sage économie. Qu'on nous permette d'en citer au moins un certain nombre : prêcher, dissiper, dilapider, dépenser, etc. Ajoutons à cette nomenclature, les dépenses sans nombre qui se font le plus souvent avec une légèreté fatale : à la danse, aux jeux de cartes, de boules, en fumée de pipe ou de cigares, en promenades, en courses inutiles, etc., etc.

Pourquoi la pauvreté de nos habitants tend-elle à augmenter ? Pourquoi, voyons-nous tant de besoins et tant de misères ? Pourquoi l'esprit d'économie au milieu de notre peuple est-il en complet désarroi ? Pourquoi les gens ont-ils tant de dettes ? Pourquoi le nombre des faillites ou des cessions de biens est-il si considérable ?

Ce n'est, sans aucun doute, pas toujours la faute des particuliers, qui les conduit à ces tristes résultats. Les affaires industrielles peuvent chômer ; le gain peut disparaître ; la maladie peut y mettre obstacle. Il peut même arriver qu'un homme se trouve dans un enchaînement de circonstances malheureuses qui ne lui permettent pas, malgré les plus louables efforts, de sortir d'une position déplorable et gênée.

Cependant le plus souvent, il y en a beaucoup qui sont eux-mêmes, les agents de leur déplorable situation : c'est

parce qu'ils vivent légèrement, au jour le jour, qu'ils font rouler leur argent. Ils ne calculent pas et s'abusent surtout ; en un mot, ils ne gouvernent pas leur bouche suivant leur bourse.

Il en est plusieurs qui ne règlent pas leurs dépenses selon leurs gains, qui au contraire font des dépenses sans posséder aucune assurance de pouvoir les payer. Il y en a qui ne s'inquiètent jamais de leurs moyens et de leurs ressources disponibles, mais qui n'écoutent absolument que les besoins factices auxquels ils se sont habitués.

Oh ! quant à la plupart de ces besoins, on peut dire qu'il n'existe pas d'ivraie qui se multiplie plus rapidement et plus nuisiblement que ces exigences, auxquelles on se soumet pas trop facilement.

Jésus-Christ nous a appris à demander notre pain quotidien. En cela il n'entendait pas la centième partie de ce qu'aujourd'hui des milliers d'hommes estiment indispensable pour pouvoir vivre un seul jour.

Les socialistes réclament à grands cris et avec droit, pour chacun, une existence digne de l'être humain.

Toutefois, la dignité humaine peut être comprise d'une manière fort élastique. Elle l'est outre mesure lorsqu'un *schnapleur* de profession, sur le refus d'un pintier de lui servir un sixième de décilitre d'eau-de-vie, pousse l'exclamation : « Je ne suis pourtant pas un animal ! »

Très-estimés auditeurs ! vous qui connaissez à fond la vie sociale dans nos contrées en général et dans notre district de Courtelary en particulier, vous devez partager notre manière de voir, quand nous vous disons qu'il est grand temps d'insister sur la nécessité d'un plus grand développement de l'épargne parmi nous.

La situation économique de nos populations laisse beaucoup à désirer, tant dans la classe des ouvriers horlogers, que parmi les fermiers et les ouvriers de l'agriculture. Cette situation cause même de vives inquiétudes à ceux qui se font un devoir de veiller au bien public.

Pourquoi en est-il ainsi ?
Malheureusement l'âge d'or, parmi nous, est passé et ne reviendra plus.

Le temps où les ouvriers de notre belle industrie gagnaient en trois jours de quoi vivre pendant une semaine, est passé à jamais.

La concurrence des centres de fabrication d'horlogerie, qui se sont établis dans des contrées où les ouvriers sont plus modestes, par conséquent dépensent moins, impose chez nous des réductions dans les dépenses, aussi bien que la *pratique de l'épargne* même dans les proportions les plus minimes.

La classe des cultivateurs, propriétaires, fermiers et ouvriers, laquelle, dans nos vallées industrielles, a une très grande importance, — entraînée par l'exemple — a aussi beaucoup péché contre l'esprit d'économie.

Maint fermier ou petit propriétaire, s'il eût de tout temps sagelement épargné des pièces de vingt centimes et souvent des francs, aurait pu pour ses affaires, puiser dans son avoir déposé à une caisse d'épargne, — plutôt que d'être contraint de faire appel au crédit dans des banques et, tout en compromettant ses amis les endossseurs, y payer un intérêt de 7 à 8 %, ou chez de petits banquiers, un escompte encore plus élevé, en un mot des conditions de prêt tout à fait ruineuses et insupportables pour l'agriculture.

Si généralement la grande majorité de nos habitants a péché par défaut d'esprit d'économie, il faut néanmoins convenir qu'un bon nombre de nos concitoyens ont cultivé l'épargne, ainsi que le prouve la prospère caisse d'épargne de notre district.

Cependant nous ne devons pas nous contenter de ce résultat relativement bon.

Il nous faut énergiquement travailler à lui donner le développement le plus considérable possible. Il nous faut encourager le goût pour l'épargne.

Il nous faut pousser à ce qu'en temps de crise, on ne continue pas à vivre en faisant un appel démesuré au crédit, sur le même pied qu'en temps de grande prospérité.

Au contraire, il importe, à l'avenir, plus que jamais, que chacun s'habitue, — quand l'industrie marche bien, — à se créer un fonds de réserve, par des dépôts même hebdomadaires et tant petits qu'ils soient, placés dans nos caisses d'épargnes locales.

N'avons-nous pas eu un grand nombre d'exemples qui nous le font désirer, et n'avons-nous pas fréquemment dit : *il faut que ces circonstances changent dans notre population qui est beaucoup trop peu économique.*

Toutefois, ce n'est pas avec des réflexions que quelques-uns font dans leur for intérieur, ce n'est pas même en exprimant ces idées avec plus ou moins de vigueur, que nous arriverons à atteindre ce but si recommandable.

Il n'y a que l'*action énergique et soutenue*, sur le terrain dont il s'agit, qui puisse le réaliser et faire mériter quelques louanges aux philanthropes qui voudront bien s'en occuper.

Mais, — de quelle manière pourrons-nous développer de l'action en vue du but proposé? — En tout cas, déjà principalement, par l'exemple que donne chacun de ceux qui partagent nos idées fondamentales.

Et ensuite? — Chez les vieux qui ont des habitudes vicieuses invétérées, on ne réussira guères, en général, à en obtenir une réforme radicale ; il faudra probablement se contenter d'améliorations relatives.

C'est par les enfants, en toutes choses dans ce monde, qu'il faut commencer toute espèce de réforme.

Suivant la recommandation biblique : « Laissez venir à moi les petits enfants ; » ce sont les enfants qui seront toujours les apôtres en quelque sorte infaillibles de toute réforme.

Ce que le petit Pierre n'a pas appris dans sa jeunesse, Pierre, devenu grand, ne l'apprendra plus.

Cela a été confirmé de tout temps dans des millions de cas.

C'est pourquoi il faut inculquer aux enfants, dès leur première jeunesse, des habitudes de sage et utile économie.

Il est grand temps de le faire, car comme le plus grand nombre de nos auditeurs le savent parfaitement, le goût des dépenses légères et futiles, s'est introduit parmi la jeunesse et y produit des résultats déplorables.

L'exemple des vieux dans ce qui est mal, n'est que trop rapidement imité par les jeunes.

Examinons un peu ce qui se passe parmi nos enfants :

Un voyageur de commerce fait porter une malle au chemin de fer par un gamin et lui donne un demi franc pour ce service.

Qu'arrive-t-il ? — malgré qu'il soit cinq heures du matin le gamin invite trois drôles de son espèce et dépense avec eux soixante centimes qui passent en boisson.

De pareils faits se reproduisent partout. Voyez par exemple des garçons, tout jeunes, de douze ans au plus, qui fument comme des matelots, sans en ressentir la moindre incommodité. Voyez telle jeune fille, appartenant à une famille plus ou moins dans le dénuement, comme elle se présente déjà avec coquetterie, et cependant elle ne prend pas même la peine de raccommoder les trous de ses bas.

Une quantité inouïe de pièces de monnaie, sont dépensées chez le confiseur.

Ce n'est pas seulement avec l'argent qui leur a été donné, ou qu'ils ont gagné, que les enfants pèchent contre le vrai esprit d'économie ; mais aussi avec les effets de leur habillement et avec leurs livres et autres fournitures d'école ; enfin même avec leur force vitale. Les habits sont salis et déchirés malicieusement ; on se bat à coups de livres ; on écrit à la légère dans ses cahiers et ensuite on en arrache les feuillets les uns après les autres.

La santé du corps et de l'âme est détériorée par de sau-

vages exigences et par de *précoce jouissances* de toute nature.

Les chers petits garçons et les très chères petites filles n'ont qu'à exprimer le moindre désir, aussitôt il se trouve réalisé.

« Le petit Paul et la petite Marie sont si gentils que ce serait un crime de s'opposer à leurs innocentes convoitises. Le sérieux de la vie viendra toujours assez tôt. »

Ainsi raisonnent beaucoup de pères et de mères par rapport à leurs enfants.

Ce sont ces mêmes parents qui plus tard se plaignent amèrement en ce qui touche aux besoins effrénés de leurs garçons et de leurs filles, et qui, — au lieu d'en faire remonter la cause à leur propre perversité, — l'attribuent, surtout et *fort injustement*, à l'école.

Il serait facile, très estimés auditeurs, de dérouler devant vous, bien d'autres faits de ce genre encore plus sombres, mais nous admettons que vous reconnaissiez pleinement l'impérieuse nécessité d'habituer dorénavant, avec beaucoup plus d'insistance, la jeunesse de notre district à des mœurs plus austères, au travail, à la modération dans les besoins, ainsi qu'à lui inculquer un bienfaisant esprit d'économie.

Ce n'est pas à dire que dans cette direction rien n'ait été fait.

De tous côtés on ne se fait pas faute de multiplier dans les écoles toutes espèces de recommandations.

Il y a aussi encore fort heureusement des parents qui prennent soin de ne pas élever leurs enfants de manière à ce qu'ils deviennent, plus tard, pour eux, une verge de punition et quelquefois un véritable fléau.

Il y a encore quelques parents qui veillent avec une grande énergie à ce que leurs enfants s'approprient solidement les vertus de tempérance, de retenue, de modération et principalement le goût de l'épargne.

Ainsi, par exemple, on rencontre dans beaucoup de

maisons des tire-lires en usage. Ce petit objet existait déjà dans l'antiquité, car on en trouve des spécimens dans les collections d'objets de cette époque reculée.

Il n'est pas moins certain que dans les circonstances actuelles, — où de véritables vices détruisent visiblement le bien-être moral et matériel des habitants de nos contrées, — il est urgent de prendre des mesures pour remédier au mal.

Les tire-lires, dont nous venons de parler, ne sont pas un moyen suffisant, car on sait ce qu'il en advient fréquemment.

Si les enfants ne réussissent pas, un jour ou l'autre, à s'en emparer, assez souvent les parents en disposent pour se tirer d'un embarras financier momentané.

Il est vrai que le plus souvent, au moment de piller la tire-lire, on promet solennellement de ne pas tarder à y réintégrer la somme extraite ; mais le plus souvent la pauvre tire-lire reste veuve de ce qu'elle contenait auparavant.

Cet état de choses amena des penseurs, soucieux du bien-être social, à l'idée qu'il fallait prendre des mesures pour soustraire les petites épargnes privées aux attentats dont il vient d'être question ; simultanément, de les faire concourir au bien général et de les faire augmenter en faveur du déposant par les intérêts composés.

A cet effet on fonda, au commencement de notre siècle, des caisses d'épargne publiques, comme il en existe dans la plupart des districts de notre canton et spécialement dans celui de Courtelary. De cette manière on a contribué dans une grande mesure à développer le goût de l'épargne.

Si nous admettons avec *le fabuliste*, qu'il faut faire autre chose que chanter pendant l'été, pour avoir des provisions pendant la saison rigoureuse ; avec *l'économiste*, qu'il faut vivre avec modération dans la jeunesse, pour ne pas avoir à endurer la pauvreté dans la vieillesse ; enfin avec *le sage*, qu'il est imprudent de ne pas être prévoyant

en vue de pouvoir faire face aux circonstances qui peuvent survenir et nous surprendre, on conviendra, de suite, qu'il est urgent d'habituer le plus tôt possible les enfants à l'épargne.

Pour cela les caisses d'épargne ordinaires sont absolument insuffisantes.

Les raisons pour lesquelles elles sont insuffisantes sont diverses : il y a des caisses d'épargne où le minimum d'un dépôt est fixé à cinq francs ; nous ne connaissons pas d'établissement qui admette moins d'un franc.

Eh bien ! un enfant aura de la peine à réunir cinq francs et y fût-il parvenu d'une manière ou de l'autre, par des dons soit de ses parents soit de ses parrains et marraines, que dans la plupart des cas, il n'en fera pas le dépôt à la caisse d'épargne parce qu'elle ne se trouve pas à sa proximité.

Il n'y a que pour ceux qui habitent la localité où la caisse d'épargne a son bureau, quelque chance que la somme en question y sera déposée ; pour tous les autres enfants le danger que la somme se dépensera légèrement et mal à propos, est considérable.

Il est donc aussi nécessaire qu'urgent que les bienfaits des institutions de l'épargne soient mis à la portée immédiate de tous les enfants dans toutes les communes et qu'ils puissent y verser leurs plus petites économies. Il faut donner à chaque enfant l'occasion de prendre soin de ses centimes, d'une manière avantageuse.

Mais où possède-t-on toute la jeunesse du peuple réunie sous la main ? — C'est dans l'école populaire.

Cela fera comprendre comment on est arrivé à l'idée de fonder des caisses d'épargne scolaires.

On nous permettra d'en esquisser rapidement le développement historique. Cela en fera mieux comprendre l'essence et les effets utiles.

La première caisse d'épargne scolaire dont on a con-

naissance doit avoir été fondée déjà en 1833, par Kantor-Richter, à Apolda, ville de la Thuringe.

L'année suivante Dulac, président de l'autorité scolaire à Lemans, y fonda une semblable caisse. A ce sujet, dans une petite brochure, il s'est exprimé comme suit :

« Parmi les moyens que nous avons employés, en vue d'une éducation morale de la jeunesse, à développer parmi les enfants confiés à nos soins, il y en a un que notre devoir nous impose de mettre tout particulièrement en relief : c'est celui du dépôt par nos écoliers, de leurs petites économies dans une caisse d'épargne. Pour faciliter les versements nous avons, sous la surveillance de l'autorité municipale, établi dans l'école une caisse d'épargne spéciale dans laquelle les enfants peuvent déposer par centimes leurs économies jusqu'à ce qu'elles aient atteint la somme d'un franc, qui est alors remis à la caisse d'épargne filiale du département. »

En 1838 le conseil d'administration de la caisse d'épargne de Lemans, publia une déclaration dans laquelle il témoigne sa satisfaction, touchant les dépôts faits par les élèves, même par ceux de l'école enfantine.

L'institution créée par Dulac et qu'il dirigea — en y apportant des améliorations — jusqu'à sa mort, survenue en 1874, trouva des approbateurs dans différents cercles sociaux.

Dès 1844 il fut fait des efforts couronnés de succès pour en établir dans la principauté de Gotha, actuellement incorporée à la Prusse.

Depuis 1848 il s'est fondé des caisses d'épargne scolaires dans les contrées les plus diverses de l'Allemagne.

Cette affaire prit des proportions importantes dans l'opinion publique, lorsqu'en 1866 le belge Laurent, professeur de droit à Gand, s'y intéressa en publiant une petite brochure intitulée : *De l'économie dans l'école*.

Laurent reçut pour cet écrit le prix de 10,000 francs,

qu'un riche bourgeois de Gand avait institué par disposition testamentaire, en faveur de celui qui indiquerait le meilleur moyen d'apporter du soulagement dans la situation économique des classes ouvrières. Il dirigea tout particulièrement ses efforts sur deux points essentiels : en premier lieu il démontra aux membres du corps enseignant, aux pères de famille et aux enfants la grande valeur morale des caisses d'épargne scolaires ; ensuite il organisa la manière de s'y prendre, dans l'école mise en relation avec les caisses d'épargne publiques, pour atteindre le but, en suivant la méthode la plus simple, la plus sûre et la plus instructive.

L'opuscule de Laurent fut répandu en Flandre et en France à 12,000 exemplaires.

Il résulta de ces démarches intelligentes, qu'en Belgique, — où chaque enfant fréquentant l'école, ayant déposé un franc, reçoit un carnet de la caisse d'épargne publique, — que les dépôts de 1866 à 1875 se sont élevés de 25,740 francs au chiffre important de 257,040 fr.

A Gand seulement, par le moyen des caisses d'épargne scolaires, sur 15,000 élèves des grandes écoles, 13,000 étaient portés comme déposants sur les livres de la caisse d'épargne publique de la ville.

A plusieurs reprises le gouvernement belge fit connaître dans des rapports officiels, qu'on peut attribuer une grande part de l'augmentation de l'argent déposé dans la caisse d'épargne nationale, à l'influence des caisses d'épargne scolaires, et que ce résultat provient tout particulièrement *de l'influence exercée par les élèves dans leurs familles, au milieu desquelles ils apportent leurs carnets d'épargne et initient ainsi leurs parents aux avantages de la caisse d'épargne et leur en font comprendre le mécanisme.*

Le même gouvernement, pendant les années 1873, 1874 et 1875, fit distribuer 1,051 carnets d'épargne, com-

prenant une somme totale déposée de 41,315 francs, à des élèves pauvres, mais d'une bonne conduite.

La ville de Bruxelles, pendant une série d'années, inscrivit à son budget une somme de 4,000 francs pour distribuer en sommes de 1 à 10 francs, à des enfants, *pour leur procurer l'avantage d'un carnet d'épargne et les encourager à pratiquer l'économie.*

L'institution des caisses d'épargne scolaires prit, en France, un développement encore bien autrement considérable. C'est à DE MALARCE, à PARIS, secrétaire de la Société des institutions de prévoyance que revient le mérite principal du fait que la France possède à cette heure 15,000 caisses d'épargne scolaires.

Déjà en 1879, 224,280 élèves possédaient une fortune de 3,602,621 francs. Suivant les rapports officiels, il est certain que les caisses d'épargne scolaires ont exercé une énorme influence sur le développement de l'épargne parmi le peuple français. Ce qui le prouve irréfutablement, c'est l'accroissement des caisses d'épargne destinées exclusivement aux adultes.

Dès 1875, le nombre des déposants s'est annuellement augmenté de 2 à 300,000, et le fonds était en 1875 de 87, en 1876 de 109 et en 1877 de 153 millions. En 1877 l'ensemble des dépôts s'élevait à un milliard quinze millions.

Ces institutions, en France, fonctionnèrent dès le début d'une manière simple, conforme aux règles pédagogiques et sans imposer aux instituteurs et aux institutrices une responsabilité considérable. Ainsi, lorsqu'un élève a quelques pièces de cinq centimes il les remet à un jour déterminé à son maître, lequel les inscrit sur un registre à l'avoir du déposant. Dès que ces petits dépôts ont atteint un franc, ils sont versés sur le compte de l'élève que cela concerne, à la caisse d'épargne publique la plus rapprochée. L'élève en reçoit un livret d'épargne sur lequel les francs économisés sont successivement inscrits.

Il en résulte en fait que les caisses d'épargne scolaires ne sont autre chose que des lieux de dépôt à l'usage des caisses d'épargne publiques.

Il y a encore lieu de remarquer à ce sujet que récemment on a introduit dans plusieurs écoles françaises où existent des caisses d'épargne, des centimes de bonne conduite, lesquels sont payés, soit par la commune, soit par de bienfaisans particuliers. Ces centimes de bonne conduite et d'application comprennent des sommes de 1, 5, 10, 25 et 50 centimes et consistent en petites cartes de différentes couleurs portant l'inscription : Classe n° 1. Bonne conduite, 25 centimes, suivant les chiffres susmentionnés. Les petites cartes ainsi distribuées sont retirées à la fin de chaque mois, au moment où le maître établit son compte pour la caisse d'épargne publique ; elles sont inscrites, suivant leur valeur comme des versements en monnaie. Une fois par année, aux promotions, il est donné lecture de la liste générale de l'exercice concernant les élèves qui les ont obtenues.

En Allemagne, on compte actuellement 350 caisses d'épargne de la jeunesse. La plus considérable est celle de Chemnitz et environs, à laquelle 16,000 enfants sont participants.

En 1880, il s'est formé à Glogau, une société ayant pour but de procurer le développement et l'avancement des caisses d'épargne de la jeunesse, dans laquelle le grand Moltke — qui a aussi organisé sur ses biens des caisses d'épargne scolaires — est entré comme membre actif. Le pasteur Seukel, à Hohenwald, près de Francfort sur l'Oder, en est le directeur.

En déviation avec ce qui se pratique en France et en Belgique, les caisses d'école ont généralement, en Allemagne, une administration indépendante.

En Italie, l'institution éminemment utile dont nous nous occupons, est extraordinairement favorisée par la législation. En vertu de la loi de mai 1875, les maîtres

ont le droit de déposer dans les bureaux de poste, les sommes reçues de leurs élèves. Les dits bureaux livrent un carnet sur lequel la somme totale de chaque remise est inscrite avec quittance, tandis que les maîtres inscrivent à chaque élève sur son carnet particulier la somme qu'il a économisée pendant le mois.

Tous les imprimés nécessaires sont livrés gratuitement par l'Etat. Les caisses d'épargne posto-scolaires — en considération des bons effets produits par les caisses d'épargne scolaires — peuvent remettre des gratifications spéciales aux instituteurs dont l'action favorable s'est fait sentir.

Il en est de même en France et en Belgique, où les offices de poste ont le devoir de recevoir et d'administrer les dépôts des caisses d'épargne scolaires.

En Angleterre, on remarque que déjà dans les années 1850 des caisses d'épargne scolaires ont été établies ; mais elles n'y étaient pas extrêmement nécessaires à cause de l'existence tant des Penny-Banques, que des caisses d'épargne postales, de création récente, lesquelles y suppléent largement. Néanmoins une statistique, datée du 14 août 1877, — établie ensuite d'un arrêté de la Chambre des Communes, — démontre que des caisses d'épargne scolaires existent dans 1008 localités, où 216,500 enfants, ensuite de leurs petites économies, possèdent un capital de 2,516,250 francs.

En Autriche, il n'existe encore que peu de caisses d'épargne scolaires, par la raison que le corps enseignant, — surtout à Vienne — y est plus ou moins opposé. On indiquera plus loin les motifs de cette opposition. Elles trouveront en Hongrie, où le patriote estimé Deak s'en est activement occupé, un terrain beaucoup plus favorable. Ce citoyen hongrois, en 1873, déclara vis-à-vis de Malarce que, dans son opinion les caisses d'épargne scolaires, *forment la meilleure institution pour atteindre le but d'une éducation morale de la jeunesse, impliquant l'esprit d'économie, en vue d'améliorer les mœurs de tout un peuple.*

Il existe des caisses d'épargne scolaires en Danemark, en Suède, en Russie ; même l'Espagne et le Portugal en possèdent également. Cette institution s'est aussi répandue dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Enfin, l'empereur du Brésil, lors de son récent voyage en Europe, emporta cette bienfaisante organisation, pour l'introduire dans ses Etats, en faveur de son peuple.

Nous venons de passer rapidement en revue ce qui a été fait, en matière de caisses d'épargne scolaires, dans les pays civilisés qui nous entourent. Il doit en conséquence paraître opportun d'examiner ce que nous Suisses, républicains pratiques, avons fait dans cette direction.

Ce sont les Glaronnais qui débutèrent, à mesure que déjà en 1851, ils organisèrent à Mollis et à Filzbach des caisses d'épargne scolaires.

Depuis 1864, il en existe dans sept communes glaronnaises dans lesquelles les dépôts effectués de 1875 jusqu'en 1879 ont atteint le chiffre de 88,433 francs.

Il en existe de même dans les cantons de Zurich, Lucerne, Fribourg et Vaud. En Argovie, à Seengen, le pasteur Bær fonda une caisse d'épargne de la jeunesse. Parallèlement le maître secondaire Schärrer en fonda une à Beiringen, canton de Schaffhouse.

Il en existe aussi dans le canton de Neuchâtel. C'est dans ce canton et dans celui de Glaris, deux Etats essentiellement industriels, que l'institution a pris le plus de développement, et là, partout, ensuite de l'initiative individuelle d'instituteurs.

Neuchâtel en possède peut-être plus que Glaris. Il n'y en a pas moins de seize dans ce canton, voisin de celui de Berne, lesquelles se répartissent comme suit : Neuchâtel en a deux, et chacune des localités ci-après désignées, une : Chaux-de-Fonds, Bayards, Corcelles, Cormondrèche, Hauterive, Cornaux, Vavre, Marin, Dombresson, Peseux, St-Aubin, St-Sulpice, Brenets, Locle, Fleurier.

En 1879, les dépôts de ces caisses d'épargne scolaires

se sont élevés à plus de 16,000 francs. En somme, l'ensemble de leurs fonds forme fin 1879 un capital de plus de 40,000 francs.

La plus considérable par son capital est celle de la Chaux-de-Fonds, dirigée par M. Renaud instituteur, qui l'a fondée en 1875. Elle possédait fin 1879 un capital d'environ 34,000 francs. Les autres sont toutes de création récente. Si on avait en mains les données statistiques, on pourrait certainement constater que leurs capitaux réunis s'élèvent de 70 à 80,000 francs.

Il paraît que, dans le canton de St-Gall, on a pris l'affaire à cœur, avec énergie et beaucoup de persévérence. Cela a été tout particulièrement le cas à Flawyl, où le 1^{er} décembre fût ouverte une caisse d'épargne scolaire, à laquelle tous les enfants des écoles primaires prennent part. Au commencement de l'année 1881, 380 déposants y possédaient un capital de 11094 francs.

L'organisation de cette caisse, à Flawyl, peut dans son ensemble être présentée comme un modèle à suivre. Les statuts, comme suit, imprimés en tête de chaque carnet, en précisent le but :

Habituier la jeunesse le plus tôt possible à une sage économie et à une raisonnable administration de l'argent gagné ou reçu en don et en même temps la prédisposer à s'intéresser plus tard à des caisses d'épargne plus considérables.

Le maître d'une école ou d'une classe est le receveur des petites sommes déposées par les écoliers.

Chaque semaine, à un jour fixé, les enfants apportent leurs centimes, chacun avec son carnet particulier. L'argent donné par l'élève est immédiatement inscrit sur le carnet et sur une liste d'encaissement. A la fin de chaque mois les maîtres remettent chacun la somme totale encaissée au caissier principal et en reçoivent quittance.

Le caissier tient un livre de caisse et un grand-livre où chaque élève a son compte ouvert, sur lequel la

somme des versements hebdomadaires, est inscrite à la fin de chaque mois. Ces chiffres sont extraits des listes d'encaissement qui lui sont transmis à cet effet. A côté du nom du déposant, il y a sur les listes d'encaissement, le numéro d'ordre du carnet, correspondant naturellement avec celui du folio du grand-livre ; si, par exemple, un élève a le n° 12 sur son carnet, ce même numéro se retrouvera sur la liste d'encaissement et sur le folio du grand-livre où les sommes qu'il a déposées sont inscrites.

L'argent reçu dans les différentes classes est remis le premier de chaque mois à la caisse d'épargne de Flawyl.

Tous les trois mois le caissier soumet ses livres et les listes d'encaissement à l'examen d'une commission composée de délégués des différentes commissions d'éducation.

A la fin de chaque semestre, on rassemble tous les carnets des enfants, lesquels sont examinés et vérifiés par la commission prémentionnée.

A la fin de chaque année le caissier, calcule l'intérêt de chaque poste, puis il l'inscrit au Grand-Livre et dans les carnets d'épargne.

Des retraits peuvent être opérés en tout temps, soit chez le caissier, soit auprès des receveurs. Toutefois pour cela une autorisation de la part des parents, tuteurs, etc., est indispensable.

Les receveurs remplissent gratuitement leurs fonctions.

Le caissier, vu que sa tâche est beaucoup plus importante, reçoit une indemnité convenable, prise sur le boni des intérêts et sur les dons faits par les commissions d'éducation. Jusqu'à maintenant cette gratification s'est élevée à 70 francs par an.

Le minimum des versements est fixé à cinq centimes, mais l'intérêt n'est payé que lorsque le dépôt a atteint un franc, et à partir de chaque trimestre, c'est-à-dire, dès les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juin et 1^{er} octobre de chaque année.

L'institution de la caisse d'épargne scolaire de Flawyl,

joüit de la plus grande confiance dans cette commune, et l'on ne se déciderait pas à l'abandonner, tant on y est convaincu DE SA HAUTE UTILITÉ ET DE SA GRANDE IMPORTANCE MORALE.

Où en est-on, dans notre grand canton de Berne, touchant la question qui nous occupe ?

On y marche en toutes choses assez lentement.

A notre connaissance, — dit M. le pasteur Strasser, de Grindelwald, dans sa brochure dont nous avons extrait la plus grande partie des présentes données — il n'existe que deux caisses d'épargne scolaires, savoir celle de Reutigen depuis 1877 et celle de Grindelwald depuis 1879. Le district de Schwarzenbourg doit avoir possédé cette institution dans les années 1860 et suivantes, mais par défaut d'organisation, elle n'a pu s'y maintenir.

Il est hors de doute que des essais doivent avoir été faits dans d'autres localités.

Quant à nous, nous signalerons avec plaisir qu'à Sonvillier, M. l'instituteur Blandenier en avait institué une qu'il a dû abandonner, bien contre son gré, par suite du défaut de persévérence des élèves déposants, faisant partie de sa classe.

Ajoutons qu'à Renan, M. l'instituteur Ferrier, dans sa classe, en a aussi organisé une qui continue à bien marcher et deviendra certainement le noyau d'une caisse scolaire embrassant toutes les écoles de la municipalité de ce village.

La cause des caisses d'épargne scolaires dans la presse de notre canton, fut l'objet de discussions sérieuses, entre autres dans le *Journal scolaire*, les *Feuilles d'Avis de Bienne* et l'*Emmenthal*, et récemment dans le *Journal de la Réforme*. Ce dernier journal dans l'article en question, s'exprime comme suit : « eu égard à la grande influence moralisante des caisses d'épargne scolaires, nous pensons que le canton de Berne devrait sérieusement songer à leur introduction, et même à leur réalisation immédiate dans toutes les communes. »

Il est certain, en mettant la main à l'œuvre, qu'il importe de bien étudier l'institution, afin de ne pas commettre des fautes de nature à produire des déceptions.

Ce n'est pas dans les communes entièrement agricoles que l'institution trouvera le plus de chances de réussite, mais bien dans les villes et dans les villages industriels. Si dans celles-ci on a commencé l'œuvre et fait ses preuves, il arrivera que d'autres localités où la réussite est plus difficile, suivront néanmoins la voie ouverte devant elles.

Pour ce qui concerne les deux caisses de Reutigen et de Grindelwald, on peut dire par rapport à la première, divisée en trois classes, que le résultat de l'année 1878-79 a été le suivant :

Classe supérieure, de 61 enfants, 31 déposants Fr. 126 60

»	moyenne de	56	»	41	»	180	55
»	inférieure de	47	»	30	»	152	25

Ainsi au total 164 enfants, 102 déposants Fr. 462 40

L'avoir total de l'institution était à la fin de 1879, de 801 fr. 36, et au 1^{er} août 1881, de 917 fr. 90.

Pour ce qui a rapport aux circonstances dans lesquelles la caisse de Grindelwald se trouve, M. Strasser, pasteur de cette grande commune, qui en est le comptable, donne lui-même les renseignements suivants :

L'organisation, imitant celle de Reutigen, est approuvée par la Direction cantonale de l'instruction publique.

Les douze écoles de la commune en font partie, ainsi que les deux écoles de Lutschenthal, depuis le mois de juillet 1880.

Les sommes déposées par les enfants y sont triplement inscrites ; d'abord par les instituteurs ou institutrices : 1^o dans les carnets d'épargne, en toutes lettres et en chiffres ; 2^o dans le livre de contrôle qui correspond à la liste d'encaissement en usage à Flawyl, sur lequel chaque élève a son feuillet, seulement en chiffres ; 3^o dans le grand livre par le caissier.

En outre chaque receveur inscrit dans un livre de caisse ou journal, en un chiffre, la recette totale d'un jour. C'est le moment où le caissier, en recevant du maître le produit d'un mois, en donne quittance. Les sommes ainsi réunies sont expédiées par le caissier à la caisse d'épargne de district à Interlaken, qui en crédite la caisse d'épargne scolaire de Grindelwald sur un compte spécial. Le minimum des dépôts est aussi de cinq centimes et l'intérêt n'est bonifié que lorsque le dépôt a atteint un franc. Par contre l'intérêt court dès le commencement de chaque mois et non du commencement de chaque trimestre, comme à Flawyl. Si le franc est déjà complété dans la première quinzaine du mois, il porte déjà intérêt pendant ce mois ; s'il ne l'est que dans la seconde partie, l'intérêt ne sera compté qu'à partir du mois suivant. Une autre différence à signaler c'est qu'à Grindelwald la commune donne gratuitement les carnets d'épargne et les livres d'administration, tandis qu'à Flawyl ce sont les élèves, c'est-à-dire l'institution qui en fait les frais.

Une différence importante entre ces deux institutions, créées tout à fait indépendamment l'une de l'autre, consiste dans le fait suivant. — Comme cela a été expliqué ci-devant, à Flawyl, on peut en tout temps opérer des retraits ; cela correspond à la méthode française de Malarce, lequel exige ce qui suit : « Si un élève veut retirer « tout ou partie de son avoir, en vue d'une dépense utile « ou pour venir en aide à ses parents qui se trouvent dans « un embarras financier, ou dans le but même qui l'avait « décidé à faire des économies, il suffit qu'il y soit auto- « risé par la personne ayant légalement le pouvoir de le « faire. Les dépôts doivent toujours être remboursables. « C'est un des principes fondamentaux qui doivent être à « la base de toute caisse d'épargne. »

Néanmoins la caisse d'épargne de Grindelwald a inauguré dans son règlement un principe presque diamétralement opposé à celui préconisé par de Malarce. M. Strasser, son initiateur, estime que la disposition relative aux retraits est beaucoup mieux raisonnée.

Ces prétendues dépenses utiles ou ces moments de détresse, plus ou moins réels, ne manqueraient pas de se produire fréquemment, d'où il résulterait que les effets utiles de la caisse d'épargne scolaire, — par le fait de ces retraits incessants, ne manqueraient d'être fortement compromis. C'est pour cette raison que les statuts rédigés par SEVKELS (le principal propagateur des caisses d'épargne de la jeunesse en Allemagne), comprennent l'article 6 conçu dans le sens que des retraits ne peuvent, dans la règle, avoir lieu avant la confirmation ou la première communion, soit après être définitivement sorti des écoles.

Dans ces conditions la caisse de Grindelwald ne les refuse plus. Le caissier calcule en capital et intérêts, l'avoir de chaque élève sortant des écoles, et retire de la caisse d'épargne la somme qui en résulte pour la remettre à chaque enfant qui l'a économisée.

Voyons maintenant de près quels sont les résultats obtenus par la caisse de Grindelwald. On a déjà vu qu'elle n'existe que depuis deux ans. Pendant cette période elle fut utilisée par 359 enfants de Grindelwald et par 39 de Lutschenthal, ainsi au total par 398 élèves, soit 219 filles et 179 garçons. Ces 398 enfants ont déposé par sommes minimes, pendant ces deux années, une somme totale de *2,013 fr. 75 cent.*

Sont sortis au printemps :

1880. 34 enfants avec fr. 182 15 en capital et fr. 4 09 en intérêt.

1881. 30 » » 206 10 » 8 96 »

Ensemb. 64 enfants avec fr. 388 25 en capital et fr. 13 05 en intérêt.

Ainsi à la fin de la période dont il s'agit, il a été retiré 401 fr. 30 cent. L'avoir des élèves continuant leurs dépôts, s'élève à 1,788 fr. 68 cent., d'où résulte que la caisse d'épargne scolaire de Grindelwald, possède en intérêts un avoir de 176 fr. 23 cent. Or, comme il y a 334 déposants inscrits au grand livre, cela donnerait à chacun une somme de 51 centimes ; mais s'il fallait payer de suite les

intérêts cette somme serait beaucoup plus que suffisante ; on serait en présence d'un reliquat actif.

Il peut arriver qu'on se demande : D'où provient cette différence en plus ? — C'est tout simplement parce que la caisse d'épargne scolaire ne bonifie l'intérêt à ses déposants que lorsque la somme déposée a atteint un franc, tandis qu'en déposant à la caisse d'épargne de district, à son bénéfice, la somme réunie des fractions de francs qu'elle reçoit, l'intérêt lui en est bonifié sans retard. Un reliquat actif sur les intérêts n'est en conséquence pas du tout une chose imprévue ; c'est pourquoi il est opportun que l'emploi de ce surplus d'intérêts soit prévu dans les statuts. A Grindelwald on le destine à l'achat d'objets d'enseignement à l'usage des écoles.

Ainsi que nous venons de le voir, les caisses d'épargne scolaires, peuvent aussi se développer et prospérer dans le canton de Berne en général, puisque c'est le cas à Reutigen et à Grindelwald, qui ne sont pas du tout des communes où l'aisance se rencontre fréquemment et dans lesquelles les enfants, en été, seulement, trouvent à gagner quelque chose.

Nous estimons qu'elles seraient dans le Jura appelées à un succès durable et tout particulièrement dans le district de Courtelary ; *nous estimons qu'elles y déployeraient une influence économique moralisante dont on pourrait se promettre les meilleurs effets sur notre population industrielle et agricole.*

Si l'on ne perd pas de vue que la participation à la caisse d'épargne scolaire de Grindelwald, n'est pas obligatoire, le résultat obtenu dans cette commune est très réjouissant, car 45 % des enfants de toutes les classes, devinrent déposants et ont en moyenne économisé chacun 2 fr. 50 cent. par an.

Quant à l'influence morale de l'institution, en ce qui concerne celle de Grindelwald, il ne vient pas à l'idée de

M. le pasteur Strasser, — auquel en revient l'initiative, — de la taxer d'emblée bien haut. Cependant on a pu remarquer et constater, *que par l'exemple, de l'épargne que pratique la jeunesse, les grandes personnes ont été entraînées à mettre plus de réserve dans leurs dépenses.*

Réformer de mauvaises habitudes d'imprévoyance de nos populations ne peut se produire d'un jour à l'autre.

Il est nécessaire que d'autres facteurs concourent au but, avec l'action que déploient si utilement les caisses d'épargne scolaires.

A Grindelwald on a néanmoins observé des faits fort réjouissants, quant aux effets produits par l'institution qui fonctionne seulement depuis deux ans.

Pour en citer quelques uns, nous dirons que bien des pièces de 5, de 10 et de 20 francs, provenant des parrains ou des marraines, ont été versées à la caisse d'épargne scolaire, lesquelles, de l'aveu des déposants, auraient peu à peu disparu comme la neige au soleil.

De même il est certain que beaucoup d'argent, provenant de la cueillette des fraises et des framboises, y a trouvé un asile sûr, et ce sont les enfants les plus pauvres qui y versaient le plus régulièrement leurs gains, par pièces de 5 et de 10 centimes.

On a aussi pu remarquer que la caisse d'épargne scolaire tient en garde les enfants contre les dépenses folles et inutiles. L'hiver dernier, trois jeunes filles se trouvaient devant le magasin d'un confiseur. Un témoin, auquel elles ne faisaient pas attention, entendit qu'elles étaient sur le point d'y entrer pour acheter des tablettes ; deux y engagnaient vivement, lorsque la troisième les rappela et leur dit : « *mettons plutôt notre argent à la caisse d'épargne scolaire* ; » conseil qui ne manqua pas d'être suivi.

Par leurs économies, beaucoup d'élèves, à leur sortie de l'école, furent en position d'acheter, si ce n'est tout, du moins une bonne partie de leur habillement de première communion. Quelques-uns ont placé ailleurs leur avoir, à intérêt, tandis que d'autres l'ont laissé dans la même caisse.

On pourrait encore ajouter bien des détails favorables à l'institution ; tandis que, malgré de minutieuses recherches, on n'a absolument rien découvert de défavorable à mettre à sa charge.

Cependant n'y a-t-il pas moyen de soulever des objections contre les caisses d'épargne scolaires ?

Sans doute elles ont déjà été l'objet de rudes critiques et cela non seulement de la part de membres du corps enseignant de la capitale de l'Autriche, lesquels, le 21 octobre 1878, se prononcèrent, par des motifs pédagogiques, sociaux et moraux, dans un mémoire bien détaillé, contre l'introduction des caisses d'épargne scolaires.

La section berlinoise de la Société allemande des instituteurs, en date du 29 mai 1878, prit des résolutions tout à fait défavorables en cette matière.

De même divers centres pédagogiques, s'ils ne se prononcent pas d'une manière hostile, sont en tout cas très froids envers l'institution. Il en est de même d'un certain nombre de personnes marquantes ou haut placées.

Il y a plus. Dans un article publié par le journal socialiste : *La Gegenwart*, elle a été attaquée sans mesure et ridiculisée par un certain Oppenheim.

Quelles sont donc les objections qu'ont fait valoir les ennemis de l'institution ?

Examinons aussi maintenant les scrupules qui peuvent avoir surgi dans l'esprit des auditeurs présents.

I. Les instituteurs de Vienne firent principalement valoir l'objection suivante : Celui qui ne gagne rien ne peut pas non plus faire des économies. En d'autres termes, c'est une vraie aberration, que de pousser les écoliers à faire des économies, avec l'argent qui, pour la plupart, provient d'étrennes et de dons.

Il ne doit pas être nécessaire, devant l'auditoire qui nous écoute, de réfuter cette opinion qu'on peut taxer hardiment comme étant à un haut degré inintelligente.

II. Par contre il peut paraître que l'objection ci-après

indiquée, — émanant des mêmes instituteurs, — soit beaucoup plus fondée, lorsqu'ils disent :

Comment? encore une charge !! Veut-on encore l'imposer à l'école, déjà surchargée et surtout à nous, dont la carrière est si tourmentée ? Faut-il que l'école soit une servante en tout et partout ? Faut-il que nous nous laissions employer comme agents de caisses d'épargne ?

Les caisses d'épargne pour la jeunesse sont une bonne chose, mais, au nom de Dieu, arrière avec les caisses d'épargne scolaires.

L'école n'est pas tenue *de remplir pratiquement* la tâche qui lui incombe d'inculquer à la jeunesse des idées d'économie, etc.

Très-estimés auditeurs ! Les instituteurs et les institutrices, qui font ces objections à l'introduction des caisses d'épargne scolaires, sont évidemment affectés par la crainte que l'encaissement et l'inscription des versements sur les listes, ne causent une grande perte de temps, aussi bien au détriment de l'enseignement qu'à eux-mêmes, ou bien, leur idée arrêtée est que l'enseignement dans l'école ne doit jamais sortir des bornes de la théorie.

Il est exact de dire que la caisse d'épargne scolaire occasionne un certain travail aux membres du corps enseignant ; mais ce travail n'est pas considérable ; il en est de même de la perte de temps. C'est ce qu'affirment en particulier les instituteurs et les institutrices de Grindelwald qui, depuis trois ans, donnent leur concours à l'institution.

L'encaissement des petites sommes versées n'a lieu que lorsque les heures d'étude sont écoulées et seulement une fois par semaine ; le lundi est le jour qui en général paraît le plus convenable.

En outre chaque enfant ne dépose pas chaque semaine.

Enfin rien n'est plus facile à l'instituteur que de se faire seconder pour ce travail par un élève intelligent.

Peut-on se demander si la mise en pratique ne devrait pas rester en dehors de l'école ?

MM. les membres du corps enseignant de notre district, ici présents, qui nous accordez votre attention, vous savez tous combien, dans la plupart des cas, les simples recommandations, *d'être vertueux*, font peu d'effet.

Suivant les principes éducatifs formulés par Pestalozzi, il faut que toute instruction, même en matière religieuse et morale, soit à la fois théorique et pratique, de manière que les élèves aient simultanément en regard l'un de l'autre, *l'objet réel et le développement oral*. Eh bien ! *Par la caisse d'épargne scolaire on aura l'enseignement intuitif ou contemplatif le plus parfait et le meilleur exercice en vue de l'introduction d'idées d'économie parmi la jeunesse.*

C'est de cette manière que les enfants apprendront pour le mieux comment ils doivent agir avec leur argent et comment ils devront se diriger dans le cours de leur vie, tandis que ce sera beaucoup moins le cas lorsqu'on se bornera à leur apprendre des proverbes et des histoires relatives à l'économie, le tout contenu dans les divers livres de lecture.

Il ne s'agit donc absolument pas d'une nouvelle branche ou d'un agrandissement du plan d'étude. Dieu nous en préserve ! Au contraire il est question tout simplement de perfectionner la méthode d'enseignement en vue de ce qui est actuellement exigé avec précision et sévérité de l'école, soit, qu'elle élève les enfants pour qu'ils deviennent capables d'entrer avec succès dans la vie pratique qui les attend.

Mais est-il peut-être vrai que par la création des caisses d'épargne scolaires on entrerait par trop dans le domaine éducatif réservé à la maison paternelle ou à la famille ?

Il est certain, par rapport aux limites à observer entre l'école et la famille, que l'on peut soulever de longues discussions. Il n'en est pas moins vrai, qu'en présence d'une éducation dans la famille, ne laissant rien à désirer, il reste à l'école une grande tâche à accomplir. Plus on descend dans les couches sociales, plus cette tâche grandit.

L'instruction pour les ouvrages de couture est en apparence aussi une anticipation ou un empiètement sur l'instruction qui appartient à la famille ; car il existe peu de ménages au sein desquels on ne donne pas quelques directions à ce sujet. Malgré cela, cette branche d'instruction n'en revêt pas moins une capitale importance.

Eh bien ! Il en sera parfaitement ainsi de la caisse d'épargne scolaire.

Des enfants qui ont à peine l'occasion de voir leurs parents pendant la journée, ou dont ceux-ci n'ont aucun temps à leur vouer, dépendent effectivement, quant à leur éducation, *avant tout, de l'école*. En conséquence, celle-ci doit chercher à produire parmi eux, en matière d'épargne et d'économie, tout ce qu'il est en son pouvoir de faire.

III. Mais pourquoi torturerait-on la gentille jeunesse avec des idées d'épargne ?

Telle est, d'un autre côté, une objection qui est faite.

Les caisses d'épargne scolaires ôteront aux enfants toutes les heureuses illusions de la jeunesse ; on leur ôtera, trop tôt, la joie que leur causent les fables. C'est être sans miséricorde et même cruel envers eux, etc., etc.

Nous pouvons affirmer que ceux qui font ces sentimentales déclamations, ignorent en ces choses, par trop la rude main du sort, qui empoigne les enfants souvent bien avant leur sortie de l'école et les fait brusquement sortir des plus beaux rêves.

Lorsqu'on dit : l'enfant n'a qu'à se confier à ses parents et au bon Dieu et à ne pas s'inquiéter de l'avenir, c'est causer d'une manière enfantine, en puisant des idées dans l'erreur, sur laquelle *la réalité, le plus souvent, ne tarde pas à passer à l'ordre du jour*.

La nécessité, quant elle se présente, s'inquiète amèrement peu de la poésie de la jeunesse.

Faut-il donc que l'école laisse se développer les enfants qui lui sont confiés, sans aucune préparation pour entrer dans le monde où maintenant plus que jamais, la lutte

pour la vie et l'existence règne sans miséricorde et détruit bien des existences ?

Faudrait-il qu'elle ne s'attachât pas à procurer et à encourager le développement des germes ou des dons d'intelligence en matière d'économie ?

Cela serait en complète opposition avec les principes actuels de la pédagogie, puisqu'elle poursuit le but d'instruire tous les hommes en général et de leur former un bon caractère ; puisqu'elle s'impose la tâche de donner à l'instruction populaire une direction utile pour la vie pratique, autant que cela est compatible avec la vie de l'école.

IV. C'est pour cela qu'il est facile de repousser l'objection consistant à dire : *qu'il ne faut point, par les caisses d'épargne scolaires, donner lieu au développement des idées par trop matérielles de notre époque.*

Notre population a besoin d'entente et d'intelligence du côté matériel de la vie, mais une entente et une intelligence bien raisonnées. Or, c'est précisément la caisse d'épargne scolaire qui détruira, par son influence moralisante, les idées absurdes et les manières d'agir souvent immorales, qui ne se produisent qu'en trop grand nombre sur le terrain matériel.

V. On nous objectera encore : *que l'institution qui nous occupe — tout en apprenant aux enfants les règles de l'économie, — aura pour effet de développer en eux l'avarice et des idées de cupidité.*

Il n'est pas impossible que l'esprit d'économie puisse se changer en avarice et en cupidité, ainsi qu'il peut arriver à toute bonne chose de se dénaturer.

Le but de la caisse d'épargne scolaire est simplement de développer un sage esprit d'économie. Il ne s'agit nullement que les enfants rassemblent de gros capitaux, mais qu'un esprit sain d'économie se développe parmi eux ; qu'ils prennent plutôt plaisir à mettre leurs petites ressources en réserve qu'à les dépenser légèrement.

Ainsi, on ne les instruit nullement pour qu'ils devien-

nent de sordides avares ; tout comme en enseignant aux enfants les règles des convenances et de la politesse sociales, on ne vise pas à faire des garçons des singes de parade, et des filles, de petites demoiselles adonnées à la coquetterie.

A l'occasion des grandes inondations survenues assez récemment dans le midi de la France, les enfants d'un seul département, en puisant dans les caisses d'épargne scolaires, firent aux inondés un don de 10,000 francs. Ces enfants n'étaient pas encore devenus de sordides avares ; en revanche, par la pratique de sages idées économiques, ils s'étaient mis en position de pouvoir faire un bel acte de charité.

VI. Une objection, par contre, qui semble avoir plus d'importance, c'est celle qui consiste à prétendre *que la caisse d'épargne scolaire est de nature à éveiller de la jalousie et de la haine entre les écoliers à mesure que les enfants des pauvres jetteraient un regard envieux sur les grandes mises des enfants de familles dans l'aisance, et que ceux-ci témoigneraient du mépris vis-à-vis des petits versements des premiers.*

Cependant cette objection, dans son acception générale, n'est en tout cas pas plus fondée que les précédentes.

Un enfant, tant soit peu doué d'intelligence, aura bientôt remarqué qu'il existe des différences de fortune ; qu'il y a des riches et des pauvres. Il voit que ses condisciples ont de plus beaux habits, des objets d'école plus soignés, etc., ou bien il remarque le contraire.

Il arrive très-rarement que de cette observation résulte sur le champ, parmi les enfants, la jalousie, la haine, le mépris, etc., et que ces mauvais penchants prennent de l'extension.

S'il en était autrement, il faudrait par des motifs pédagogiques, condamner sans retard L'ÉCOLE POPULAIRE COMMUNE, dans laquelle le riche et le pauvre se trouvent placés indistinctement, et recommander l'établissement D'ÉCOLES DE CASTES.

Ne remarque-t-on pas que des enfants riches et pauvres vivent entr'eux EN PAIX ET DANS LA CONCORDE ; ce qui est bien réjouissant.

On fait même l'expérience, fréquemment répétée, qu'entre enfants riches et pauvres, il se forme à L'ÉCOLE COMMUNE, *des liaisons amicales d'une durée dépassant de beaucoup le temps de l'école.*

Lorsqu'au sein de la famille on ne répand pas la mauvaise semence, produisant la discorde, la jalousie et la haine ; lorsque la maison paternelle n'inculque pas le mépris envers le pauvre, l'humble, etc., on n'a rien ou fort peu à craindre en ce qui touche l'objection en question.

Si le contraire arrive, si de mauvaises influences se produisent du sein de la famille, L'ÉCOLE, même sans caisse d'épargne scolaire, n'y pourra rien changer ou fort peu de chose.

Parmi les huit instituteurs qui, à Flawyl, remplissent les fonctions de receveur, aucun n'a fait l'expérience que la jalousie et le mépris se soient introduits parmi les élèves. Cependant parmi ces maîtres, plusieurs, au début, étaient hostiles à l'institution et ne prirent l'affaire en mains qu'avec une certaine répugnance. Ces mêmes maîtres ont au contraire déclaré que leurs appréhensions sous ce rapport ne s'étaient réalisées en aucune manière.

Nous nous permettons, touchant l'objection que nous discutons, de vous citer en passant comment une institutrice autrichienne, M^{le} Schröter, s'est exprimée à ce sujet. Elle écrit : Il n'y a pas bien longtemps que j'étais une des plus actives opposantes à l'introduction des caisses d'épargne scolaires ; je saisissais chaque occasion pour leur faire opposition. Tous les motifs que l'on invoquait en leur faveur, je savais ou j'essayais de les renverser ou de les contredire.

Lorsque, pourtant, les autorités en ordonnèrent l'introduction, je m'en occupai avec zèle et même avec d'autant plus de zèle, que je ne me fiais pas à moi, crai-

gnant que mon antipathie pour cette création ne put avoir pour effet de me pousser à moins bien remplir mon devoir. Mais voyez ce qui arriva : — Ce qu'au commencement je ne faisais que par devoir, je le fis bientôt, de jour en jour, avec plus de plaisir et de dévouement pour l'institution ; car ce que la logique des mots les plus savants, ce que les raisons péremptoires, ce que les plus éclatantes démonstrations théoriques, n'avaient pu me faire comprendre, la simple pratique, la logique des faits, le firent rapidement. Je devins convaincue et je suis maintenant parfaitement convaincue, QUE LES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES SONT UN DES PLUS PUISSANTS MOYENS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION et que tout ce qui a été dit contre elles est démenti par la pratique.

Pour ne citer qu'une objection : LA JALOUSIE, DIT-ON, EST PROVOQUÉE CHEZ LES ÉCOLIERS PAUVRES, CONTRE LES ENFANTS RICHES. J'ai personnellement, souvent soutenu et développé cette objection, contre l'introduction des caisses d'épargne dans l'école.

Combien j'étais dans l'erreur !

Dans ma classe se rencontrent des enfants appartenant aux plus riches, comme aux plus pauvres familles de la ville de Vienne. Je puis prouver que ce sont les élèves pauvres qui économisent le plus.

Plus d'une fois, lorsque j'adressais des recommandations en vue d'économies à réaliser, il me fut répondu par des demoiselles appartenant à des familles riches : « Papa a assez d'argent » ou bien : « papa se charge de faire des économies pour moi. »

L'expérience faite à Grindelwald a démontré *qu'on n'y remarque aucun esprit d'envie, de mépris ou de jalousie parmi les élèves.*

Il est arrivé à M. le pasteur Strasser, qui y a réalisé l'utile et morale institution que, fréquemment, des enfants se rendant à l'école, couraient à lui et s'écriaient joyeusement en lui montrant leur carnet : *Voyez ce que j'ai déjà économisé.* Un autre enfant intervenait, disant : *Moi j'ai*

bien davantage ; à quoi le premier répondait, sans amer-tume, il n'y rien d'étonnant, faisant ainsi allusion aux ressources plus considérables de la famille à laquelle le petit interlocuteur appartient.

Pour ne pas mettre l'enfant pauvre dans l'embarras, lorsqu'il dépose ses centimes, l'encaissement doit toujours se faire d'une manière discrète, c'est-à-dire, en prenant les enfants les uns après les autres.

VII. On objecte enfin encore : *que l'institution peut porter les enfants à mentir et même à commettre des vols pour se procurer de l'argent destiné à être inscrit sur le carnet de caisse d'épargne scolaire.*

Nous répondons comme suit à cette objection.

Des cas semblables peuvent se produire. Il peut même être arrivé que l'on en a constaté. Cependant des mesures de précautions peuvent être prises pour les rendre excessivement rares.

Ainsi il est d'abord interdit aux maîtres d'exercer de la pression sur leurs écoliers. Ceux-ci ne doivent pas pouvoir arriver à l'idée qu'ils font plaisir à l'instituteur en déposant de l'argent, ou qu'ils provoquent sa désapprobation en ne versant rien ou peu de chose.

On remet ensuite de temps en temps le carnet à l'élève, qui le porte à la maison, sans parler que les parents ont à chaque instant le droit d'en prendre connaissance.

Lorsque les parents s'occupent de surveiller et de contrôler les actions et la conduite de leurs enfants, il est certain que cette surveillance embrassera les opérations de dépôt.

Il ne faut certes pas beaucoup de temps pour examiner sur le carnet ce que Charles, Vincent et Cécile ont déposé

Ainsi la plus petite irrégularité n'échappera pas à l'œil investigator et attentif soit du père, soit de la mère de famille.

Si des cas regrettables viennent à se produire, cela ne sera certainement que là où les parents ne se donnent

pas la peine de surveiller leurs enfants et en général où ils ne portent aucun intérêt à l'institution.

On peut ici se poser la question : **Le mauvais emploi que l'on fait d'un moyen éducatif pourrait-il avoir pour effet d'en annuler l'importance et l'utilité ?**

Il est évident que l'usage abusif d'un moyen éducatif ne peut avoir pour effet d'éliminer l'emploi utile et convenable que l'on peut en faire.

Mesdames les institutrices !

Messieurs les instituteurs !

Nous venons d'énumérer et de passer en revue les objections parvenues à la connaissance de ceux qui s'occupent de l'introduction des caisses d'épargne scolaires et du développement à leur donner.

Il est possible que parmi vous il y en ait qui puissent en formuler d'autres.

Nous vous prions de les formuler.

Mais si vous êtes d'accord avec l'idée ; si vous reconnaisez que l'institution est bonne, utile et que la réalisation en soit désirable ; si vous y acquiessez d'une manière au moins générale ; *si vous avez dès maintenant la conviction que les caisses d'épargne scolaires ont une valeur pédagogique et qu'elles ont de l'importance au double point de vue du bien public et de l'économie nationale*, alors prenez, chacun dans votre commune, l'initiative à ce sujet.

Présentez le plus tôt possible à votre commission d'école la proposition d'en fonder une dans la commune où vous remplissez vos fonctions.

Ce qui a été réalisé à Grindelwald peut l'être absolument dans toutes les communes.

L'Oberland de notre canton nous a ouvert la voie dans laquelle nous avons le devoir de le suivre.

Réunissons-nous en un faisceau solide pour travailler à ce que l'institution dont il s'agit prenne de plus en plus un développement général, dans le canton de Berne d'abord et autant que cela est en notre pouvoir, par l'influence de l'exemple, dans toute la Suisse.

Ne perdons pas de vue que, parmi les Etats européens, le nôtre est de beaucoup dépassé par l'Italie, la France et surtout par la Belgique, sous le rapport du développement donné à l'utile institution dont nous venons de vous entretenir assez longuement.

N'oublions pas, nous Bernois, que plusieurs cantons, entr'autres St-Gall, Glaris, Vaud, Schaffhouse et Neuchâtel, nous ont bien devancé sous le même rapport.

C'est pourquoi il importe que nous nous mettions avec énergie et persévérance à la tâche qui se présente : l'introduction des caisses d'épargne scolaires dans toutes les communes de notre district.

L'exemple que nous donnerons ne peut manquer d'être suivi dans les autres districts du Jura et même de l'ancien canton où, dans les deux communes de Reutigen, l'institution a été expérimentée avec un plein succès.

Je vous demande en terminant :

Dans votre opinion, y a-t-il lieu à donner votre approbation aux idées qui viennent d'être développées devant vous et qui sont résumées dans les thèses suivantes ?

I. En présence de la dissipation qui se développe grandement ainsi que des mauvais effets qu'elle exerce sur la prospérité nationale, il est urgent d'introduire plus d'esprit d'économie au sein de notre peuple.

II. C'est en déterminant la jeunesse à être économie que l'on atteindra le plus sûrement le but. — L'école populaire sous sa relation d'institution éducative du peuple, est tout particulièrement désignée pour atteindre ce beau but.

III. L'école apprendra mieux à la jeunesse à être économe, en lui faisant effectivement pratiquer l'épargne, plutôt qu'en se bornant à la combler de recommandations.

IV. On y parvient par le moyen des caisses d'épargne scolaires qui, lorsqu'elles sont convenablement organisées, produisent des effets de prospérité et peuvent réussir dans notre pays.
